

// le dossier juridique

La période de reconversion interne ou externe

Détail des modalités de mise en œuvre du dispositif

Depuis le 1^{er} février 2026, un nouveau dispositif de transition professionnelle, intitulé « période de reconversion », peut être pris en charge par les Opco (opérateurs de compétences). Mobilisable à l'initiative des employeurs comme des salariés, il permet d'acquérir une certification professionnelle en vue

Dans le cadre de la transposition de l'accord national interprofessionnel du 25 juin 2025 en faveur des transitions et reconversions professionnelles, la loi du 24 octobre 2025 (L. n°2025-989, 24 oct. 2025, JO 25 oct., art. 11) a instauré un nouveau dispositif de reconversion professionnelle appelé « période de reconversion ». Deux décrets du 28 janvier 2026 (D. n°2026-39 et n°2026-40, 28 janv. 2026, JO 31 janv.) ont fixé les modalités de mise en œuvre et de prise en charge de ce dispositif entré en vigueur le 1^{er} février. Dans leur prolongement, le ministère du Travail en a précisé les paramètres dans une fiche pratique mise en ligne le 3 février.

À NOTER L'un des objectifs des partenaires sociaux signataires de l'ANI du 25 juin 2025 était de simplifier et clarifier le paysage des dispositifs de transition professionnelle. En ce sens, au 1^{er} janvier 2026,

notamment sa durée, dans les conditions décrites ci-après, les certifications permettant d'en bénéficier ainsi que les salariés prioritaires (C. trav., art. L. 6324-8 modifié).

LES BÉNÉFICIAIRES DE LA PÉRIODE DE RECONVERSION

Ce nouveau dispositif est ouvert à **tout salarié** du **secteur privé** lié à un employeur par un contrat de **travail**, quels que soient sa situation professionnelle antérieure, son âge et son niveau de qualification (C. trav., art. L. 6324-1 modifié).

LES ACTIONS POUVANT ÊTRE INTÉGRÉES À UNE PÉRIODE DE RECONVERSION

Les périodes de reconversion permettent d'acquérir de très nombreuses certifications selon des modalités diverses.

Pour pouvoir consulter l'intégralité du document, vous devez remplir le bulletin d'adhésion au syndicat en cliquant sur ce bouton.